LE POINT EN RECHERCHE

Septembre 2007

Série socio-économique 07-010

Problèmes de logement des travailleurs saisonniers

OBJECTIFS ET MÉTHODES

La présente étude vise à présenter des données sur la nature des problèmes de logement que connaissent les travailleurs saisonniers partout au pays. Les chercheurs ont étudié la documentation pertinente, analysé des données et interviewé les membres des conseils sectoriels de l'industrie et d'autres organismes en vue de recueillir des renseignements sur les travailleurs saisonniers et leurs problèmes de logement.

DÉFINITION DE SAISONNIER

La saisonnalité désigne les fluctuations plus ou moins constantes de l'activité économique et des conditions du marché du travail qui se produisent en un an ou d'une année à l'autre. Ces écarts tiennent à divers facteurs, notamment au climat, aux périodes de récolte des cultures et des espèces de poissons, ainsi qu'aux facteurs institutionnels, comme la période scolaire ou les vacances.

La présente étude porte principalement sur les variations saisonnières de l'emploi. Dans le cadre de l'Enquête sur la population active (EPA) et de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR), Statistique Canada a demandé aux répondants de préciser s'ils occupaient un emploi permanent ou saisonnier. Les résultats de ces enquêtes permettent, d'une part, d'identifier les travailleurs saisonniers et de décrire leurs caractéristiques et, d'autre part, d'évaluer la proportion des emplois saisonniers par rapport au nombre total d'emplois.

LIMITES DES DONNÉES ET PROBLÈMES CONNEXES

Les résultats découlant de cette étude ont une portée limitée. Leur plus importante limite concerne l'utilisation des données de l'EPA et de l'EDTR pour estimer le nombre de travailleurs saisonniers et déterminer leur profil démographique et leurs caractéristiques. Ces deux enquêtes fournissent des données sur de grands groupes professionnels et industriels. À cause des limites posées par le degré de fiabilité statistique des résultats de l'enquête, les données n'ont pu être utilisées pour obtenir des renseignements sur des occupations particulières ou sur des sous-secteurs d'activité. Dans le but de combler cette lacune, les chercheurs ont interviewé des spécialistes du travail.

Ni les résultats de l'étude, ni les sources d'information n'ont fourni de renseignements sur des points d'intérêt, comme le lien entre la mobilité de la main-d'œuvre et les attentes quant au niveau de vie en regard de la situation de logement des travailleurs saisonniers. Il n'y a aucune information sur la relation entre la transférabilité des compétences des travailleurs saisonniers et leurs conditions de logement. Par ailleurs, on n'a pas beaucoup de renseignements sur les mesures d'incitation au travail visant les employés saisonniers ainsi que sur la relation entre ces incitatifs et les problèmes de logement.

Un autre facteur a limité la portée des résultats de l'enquête : le manque de documentation sur le logement des travailleurs saisonniers. La plupart des études réalisées portent sur les enjeux économiques du travail saisonnier et les problèmes liés à la gestion de l'offre de main-d'œuvre, de sorte que très peu d'importance est accordée aux conditions de travail et de logement de ces travailleurs.

DESCRIPTION DE LA MAIN-D'ŒUVRE SAISONNIÈRE

Selon les données de l'EDTR, on estime que les travailleurs saisonniers, au nombre de 589 000, représentaient 4,8 % de la population active du Canada.

Les groupes professionnels suivants affichent le plus haut niveau de saisonnalité :

1. Métiers associés aux industries primaires, notamment les ouvriers agricoles, les bûcherons et les pêcheurs.

Canada

SCHL CMHC
AU CŒUR DE L'HABITATION

2. Emplois associés aux secteurs des arts, de la culture, des loisirs et des sports, dont les musiciens, les comédiens et les cadreurs.
3. Gens de métier, conducteurs, opérateurs d'équipement et travailleurs de domaines connexes, comme les charpentiers, les électriciens et les camionneurs.

D'après l'analyse des métiers et professions, c'est dans les secteurs des ventes et des services, ce qui englobe notamment les cuisiniers, les guides touristiques et les aides-enseignants, que travaille la majeure partie de la main-d'œuvre saisonnière.

Les secteurs suivants présentent le plus haut niveau de saisonnalité :

1. Pêche, chasse et piégeage.
2. Foresterie et exploitation forestière.
3. Agriculture.

C'est dans le secteur de la construction que l'on a relevé le nombre le plus élevé de travailleurs saisonniers.

PROFIL DÉMOGRAPHIQUE ET CARACTÉRISTIQUES DES TRAVAILLEURS SAISONNIERS

L'étude dont il est question ici établit une comparaison entre les caractéristiques des travailleurs saisonniers et celles des employés permanents, selon les facteurs suivants : âge, sexe, composition du ménage, scolarité, niveau de compétence, ancienneté professionnelle et durée de service, nombre d'employeurs, et degré de syndicalisation. Voici certaines des principales constatations dégagées :

- Une forte proportion de travailleurs de moins de 25 ans occupent un emploi saisonnier. Selon les données de l'EPA et de l'EDTR, cette catégorie d'âge représentait en effet environ 43 % de la main-d'œuvre saisonnière (253 270 personnes) en 2004 et en 2005.
- Entre 60 et 65 % des travailleurs saisonniers sont des hommes, comparativement à environ 50 % des travailleurs permanents.
- Aucune différence importante n'a été constatée entre la taille de la famille des travailleurs permanents et celle des travailleurs saisonniers.
- Le degré de scolarité et le niveau de compétence des travailleurs saisonniers sont bien inférieurs à ceux des personnes occupant un poste permanent.
- Les employés permanents gardent plus longtemps un même emploi que les travailleurs saisonniers; par ailleurs, un pourcentage plus élevé de travailleurs permanents ont un seul employeur.
- La proportion de travailleurs syndiqués parmi les personnes occupant un emploi saisonnier est largement inférieure à celle qui est observée chez les employés permanents.

Selon les résultats de l'étude, une forte proportion de travailleurs saisonniers appartiennent à quatre catégories qui se chevauchent :

1. Jeunes travailleurs de moins de 25 ans;
2. Employés des industries primaires;
3. Travailleurs de la construction;
4. Employés dans le domaine touristique.

Le pourcentage d'employés saisonniers est plus élevé dans les régions rurales qu'en milieu urbain, et au Canada atlantique que dans le reste du pays. La saisonnalité de l'emploi est particulièrement élevée dans les provinces de Terre-Neuve-et-Labrador et de l'Île-du-Prince-Édouard. Bien que les régions rurales et le Canada atlantique affichent la proportion la plus marquée d'emplois saisonniers, on constate aussi un important degré de saisonnalité de la main-d'œuvre en milieu urbain. Selon l'une des études faisant partie de l'analyse documentaire, 57 % du total des travailleurs saisonniers au pays vivraient en milieu urbain.

Fait intéressant : on n'a dégagé aucune tendance globale systématique dans l'emploi saisonnier ni à l'échelle nationale, ni dans les provinces. Dans certaines industries et régions, on constate un taux d'emploi élevé en hiver; dans d'autres, le taux d'emploi atteint son maximum en été.

Par ailleurs, des faits contradictoires concernant une hausse ou une baisse de la saisonnalité ont été relevés dans le cadre de l'étude. L'examen de la documentation et les résultats des entrevues indiquent que le degré de saisonnalité a diminué au cours des 20 ou 25 dernières années. Toutefois, les données de l'EPA portant sur la période de 1997 à 2005 révèlent que le taux de saisonnalité de l'emploi, en tant que pourcentage de l'emploi global, est demeuré stable.

L'analyse documentaire et les rapports de collecte de données présentent des preuves convaincantes selon lesquelles les travailleurs saisonniers gagnent des salaires largement inférieurs à ceux des employés permanents. D'après l'analyse des données de l'EPA, les gains des travailleurs saisonniers au Canada étaient de 28 % inférieurs à ceux des employés permanents en 2003.

On y constate en outre que la proportion de travailleurs saisonniers ayant recours à l'assurance-emploi (AE) était beaucoup plus élevée que celle des personnes occupant un emploi permanent. Des recherches effectuées par de Raaf, Kapsalis et Vincent[1] (pages 19 à 22) révèlent ce qui suit :

1 de Raaf, Shawn, Kapsalis, Costa et Vincent, Carole, *Seasonal Employment and Reliance on Employment Insurance: Evidence From the SLID*, série de documents de travail de la SRSA, 03-04, juin 2003.

2008-01188/

- Les hommes représentent plus des deux tiers des travailleurs saisonniers qui ont reçu des prestations d'assurance-emploi à deux ou trois occasions.
- Les travailleurs saisonniers qui bénéficient le plus souvent de prestations d'assurance-emploi sont généralement plus âgés que les autres catégories de prestataires.

Selon les résultats de ces recherches, la plupart des travailleurs saisonniers ont obtenu des prestations d'AE après avoir été mis à pied. Toutefois, le recours aux prestations d'AE variait d'une région à l'autre, mais il était largement plus marqué au Canada atlantique. Plusieurs facteurs expliquent ces écarts régionaux, notamment les possibilités d'emploi et les critères d'admissibilité aux prestations d'assurance-emploi qui diffèrent selon la région. De plus, de Raaf et collaborateurs ont conclu que les résultats de leurs recherches dissipent le mythe voulant que tous les travailleurs saisonniers soient des prestataires fréquents de l'assurance-emploi. Certes, les résultats obtenus montrent que la plupart des employés saisonniers ont souvent recours à l'assurance-emploi, mais aussi qu'une proportion importante n'y a pas recours.

Les travailleurs étrangers invités représentent une proportion substantielle des employés saisonniers. D'après l'analyse documentaire, le flux international des travailleurs migrants s'est intensifié au cours des dernières années et on prévoit qu'il s'accentuera davantage. Les travailleurs migrants sont particulièrement nombreux dans le secteur agricole canadien depuis un grand nombre d'années.

PROBLÈMES LIÉS AU LOGEMENT

Selon les résultats des recherches effectuées dans le cadre de cette étude, les problèmes les plus importants que rencontrent les travailleurs saisonniers par rapport au logement concernent la disponibilité, l'abordabilité et la qualité des habitations. Voici les définitions des concepts d'abordabilité et de qualité utilisées dans ce rapport[2] :

- Les logements abordables coûtent moins de 30 % du revenu familial avant impôt;
- Les logements de qualité convenable sont ceux qui, d'après les occupants, ne nécessitent pas de réparations majeures. De plus, ils comptent suffisamment de chambres par rapport à la taille et à la composition des ménages qui les occupent, selon les prescriptions de la Norme nationale d'occupation[3] (NNO).

La documentation étudiée aux fins de cette étude n'a fourni aucune définition du terme disponibilité. Dans le présent rapport, ce concept correspond aux logements accessibles, disponibles et de qualité convenable pour des travailleurs saisonniers. Dans ce contexte, disponibilité suppose abordabilité.

Il existe d'importantes variations au sein de la main-d'œuvre saisonnière. Selon les résultats de l'étude, les problèmes de logement diffèrent fondamentalement en fonction des catégories de travailleurs suivantes :

- Employés saisonniers canadiens travaillant et vivant dans la même collectivité.
  En plus de travailler et de vivre dans la même collectivité, ils possèdent ou louent un logement permanent. L'hébergement n'est donc pas fourni par l'employeur.
- Employés saisonniers canadiens qui quittent leur région pour travailler.
  Ces travailleurs ont besoin de logements temporaires. Ils éprouvent des problèmes essentiellement différents de ceux des travailleurs de la catégorie précédente quant à la disponibilité, à l'abordabilité et à la qualité des habitations. Certains employeurs fournissent des logements temporaires ou une aide à l'habitation.
  Le degré ou la forme d'assistance fournie par l'employeur à cet égard est fonction de plusieurs facteurs et varie sensiblement selon le secteur, voire d'une entreprise à l'autre. Il est donc impossible de formuler des généralisations concernant la situation de logement des travailleurs mobiles.
- Travailleurs saisonniers étrangers.
  Ces personnes viennent au Canada en vertu de programmes gouvernementaux visant les travailleurs invités. Elles font face à des problèmes de logement semblables à ceux des travailleurs canadiens. Toutefois, certains programmes gouvernementaux définissent les responsabilités de l'employeur par rapport au logement des personnes embauchées.

Il convient de signaler que, globalement, les représentants du secteur touristique affirment que le logement pose d'importants problèmes aux personnes qui travaillent dans les établissements hôteliers, les centres de villégiature et les installations de loisir, malgré les efforts déployés par les employeurs pour offrir des services d'hébergement.

---

2 Voir Le Point en recherche, *Série socio-économique 04-008, SCHL, Série sur le logement selon les données du recensement de 2001- Numéro 4 Révisé Régions métropolitaines du Canada* 2001, mai 2004, page 7.

3 Selon la Norme nationale d'occupation, « suffisamment de chambres » signifie une chambre pour chacune des catégories d'occupants suivantes : couple d'adultes qui cohabitent; personne seule de 18 ans et plus faisant partie du ménage; deux enfants de même sexe âgés de moins de 18 ans; fille ou garçon additionnel dans la famille, sauf s'il y a deux enfants de sexe opposé âgés de moins de cinq ans, qui peuvent partager la même chambre. Un ménage composé d'une personne seule peut occuper un studio (c'est-à-dire un logement sans chambre distincte).

CONCLUSIONS

On peut tirer d'importantes conclusions de cette étude concernant les problèmes de logement qui touchent les travailleurs saisonniers.

Une forte proportion des travailleurs saisonniers sont jeunes

Près de la moitié des employés saisonniers ont moins de 25 ans. Les politiques visant à améliorer les conditions de logement de ces travailleurs devraient donc être axées sur ce groupe d'âge. De plus, les jeunes ont tous des situations bien différentes, qui influent sur leurs besoins et leur situation en matière de logement.

À titre d'exemple, la situation des étudiants diffère nettement de celle des autres jeunes. Certains étudiants vivent à la maison, d'autres voyagent dans des endroits éloignés et ont besoin d'un hébergement temporaire.

À cause de ces différences, il est difficile d'élaborer des politiques applicables à tous les jeunes faisant partie de la main-d'œuvre saisonnière.

Les travailleurs à faible revenu éprouvent des problèmes de logement

Les travailleurs saisonniers ayant un revenu faible ou très faible, que soit à cause de leur secteur d'emploi, de la nature de leur travail ou de leur manque de compétences, éprouvent de graves problèmes de logement. L'incidence de ces problèmes est plus prononcée dans les régions rurales et le Canada atlantique. La disponibilité, l'abordabilité et la qualité des logements peuvent représenter un problème tant pour les travailleurs non mobiles vivant dans des collectivités rurales que pour les travailleurs mobiles qui doivent trouver un logement temporaire à l'extérieur de leur région. Ce problème est attribuable à la faiblesse des revenus et à la marginalité sociale plutôt qu'au travail saisonnier en tant que tel.

Le rôle des employeurs

Des problèmes de logement peuvent survenir lorsque les employeurs recrutent activement des employés saisonniers sans leur fournir d'hébergement ou sans veiller à ce que des logements soient disponibles, ou en ne leur offant que des habitations inférieures aux normes établies. Bien que les recherches effectuées n'aient fourni aucune preuve systématique ou probante à cet effet, il se peut que des employeurs de travailleurs saisonniers des secteurs de la construction, des mines et des forêts en région éloignée, ou des secteurs agricole, de la pêche ou du tourisme n'assument pas toujours leurs responsabilités fondamentales qui sont d'offrir des logements sûrs, abordables et conformes aux normes de salubrité.

L'immigration et la croissance économique suscitent des problèmes de logement

D'après l'analyse documentaire et les résultats des entrevues, les problèmes de logement les plus graves surviennent lorsque l'expansion saisonnière de la main-d'œuvre coïncide avec une croissance démographique globale – par exemple, pendant la haute saison dans des régions touristiques où l'offre de logements est limitée, ou encore dans des secteurs en plein essor, comme Fort McMurray (Alberta). Généralement, s'il y a pénurie de logements, les travailleurs saisonniers peuvent être plus vulnérables que d'autres groupes cherchant une habitation parce qu'ils ont un revenu plus faible, qu'ils ne sont pas des locataires de choix pour les propriétaires-bailleurs et qu'ils ne constituent une priorité ni pour les autorités municipales, ni pour les employeurs qui s'efforcent de trouver un lieu d'hébergement pour leurs employés permanents.

Initiatives visant à trouver des solutions aux problèmes de logement

Les faits indiquent que lorsque croissance démographique et demande maximale d'habitations se conjuguent et provoquent d'importants problèmes pour les travailleurs saisonniers cherchant un logement, les chefs d'entreprise et les administrations locales sont très conscients de la situation et s'efforcent de trouver des solutions. En Alberta, par exemple, les employeurs mettent sur pied des systèmes de navettes sur de longues distances dans le but de répondre à leurs besoins de main-d'œuvre, sans pour autant amplifier les pressions sur le parc de logements existants.

Incidences de la diversité de la main-d'œuvre saisonnière sur les politiques

Il ressort clairement des données que la catégorie « travailleur saisonnier » englobe plusieurs sous-catégories distinctes. Dans la plupart des cas, les différences qui existent entre ces sous-catégories sont plus prononcées que leurs similarités. Il est donc impossible de cerner un groupe de problèmes liés au logement qui touche l'ensemble des employés saisonniers.

Certes, les problèmes de logement existent, mais ils sont diversifiés et traduisent la conjoncture locale des marchés de l'habitation et du travail, et non les conditions globales d'un segment précis et homogène de la population active.

Répercussions politiques globales des résultats de l'analyse présentée dans ce rapport

Ce rapport soulève la question de la façon appropriée de régler les problèmes liés à la qualité et à la conformité des logements : au moyen de politiques et de programmes visant expressément les travailleurs saisonniers, dans le cadre de règlements généraux sur le logement ou par l'application du code du bâtiment et des règles générales en matière de santé et de sécurité.

Directeur de projet à la SCHL : Bruno Duhamel
Consultants pour le projet de recherche : Praxis Research and Consulting Inc.

Recherche sur le logement à la SCHL

Aux termes de la partie IX de la ***Loi nationale sur l'habitation,*** le gouvernement du Canada verse des fonds à la SCHL afin de lui permettre de faire de la recherche sur les aspects socio-économiques et techniques du logement et des domaines connexes, et d'en publier et d'en diffuser les résultats.

Le présent feuillet documentaire fait partie d'une série visant à vous informer sur la nature et la portée du programme de recherche de la SCHL.

Pour consulter d'autres feuillets ***Le Point en recherche*** et pour prendre connaissance d'un large éventail de produits d'information, visitez notre site Web au

www.schl.ca

ou communiquez avec la

Société canadienne d'hypothèques et de logement
700, chemin de Montréal
Ottawa (Ontario)
K1A 0P7
Téléphone : 1-800-668-2642
Télécopieur : 1-800-245-9274

©2007, Société canadienne d'hypothèques et de logement
Imprimé au Canada
Réalisation : SCHL 28-08-07

Bien que ce produit d'information se fonde sur les connaissances actuelles des experts en habitation, il n'a pour but que d'offrir des renseignements d'ordre général. Les lecteurs assument la responsabilité des mesures ou décisions prises sur la foi des renseignements contenus dans le présent ouvrage. Il revient aux lecteurs de consulter les ressources documentaires pertinentes et les spécialistes du domaine concerné afin de déterminer si, dans leur cas, les renseignements, les matériaux et les techniques sont sécuritaires et conviennent à leurs besoins. La Société canadienne d'hypothèques et de logement se dégage de toute responsabilité relativement aux conséquences résultant de l'utilisation des renseignements, des matériaux et des techniques contenus dans le présent ouvrage.

65554